



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**

# Les projets de règlements européens

Juliette Auricoste, MAAF/DGAL/SDQPV/BSSV  
RFSV - 25 novembre 2014

agriculture  
gouv.fr  
alimentation  
gouv.fr





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

# Structure actuelle des textes

Règlement contrôles  
officiels

Food  
feed

Santé et  
bien-être  
animal

Santé  
des  
végétaux

Semences et plants

Organisation verticale par grands secteurs

Pas d'approche transversale possible

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

# Structure proposée

## Règlement contrôles officiels

Reglts  
Food / feed

Rglt Santé  
animale  
« animal  
health law »

Rglt Santé des  
végétaux  
« plant health  
law »

Rglt Semences  
« seed law »

Règlements d'application

## Règlement financements par l'UE



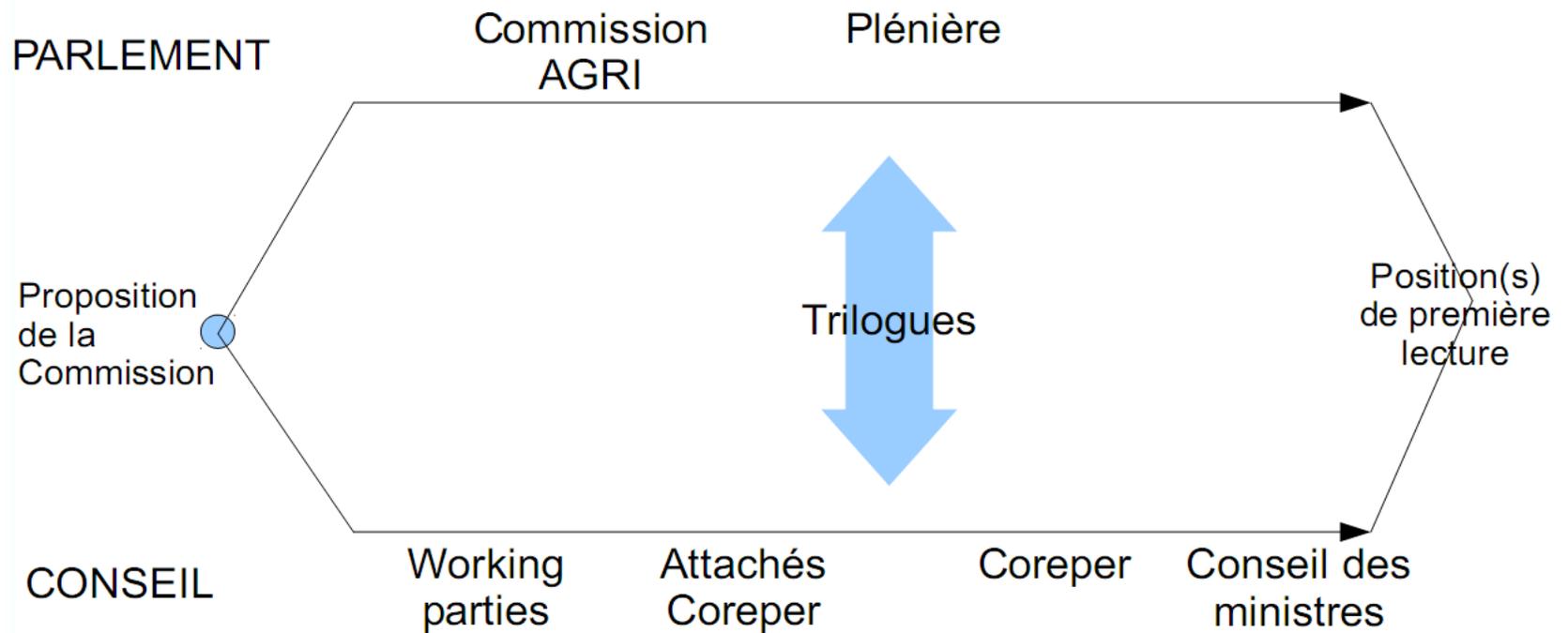


MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

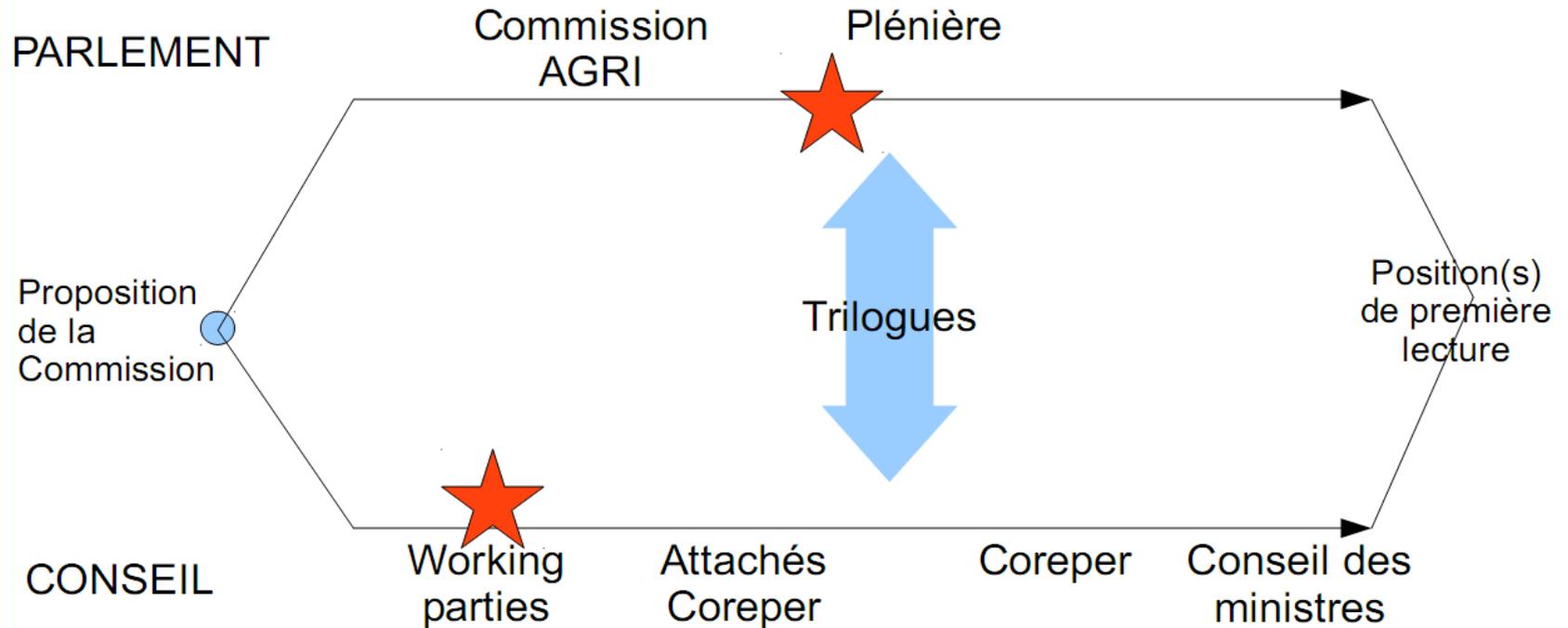
AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

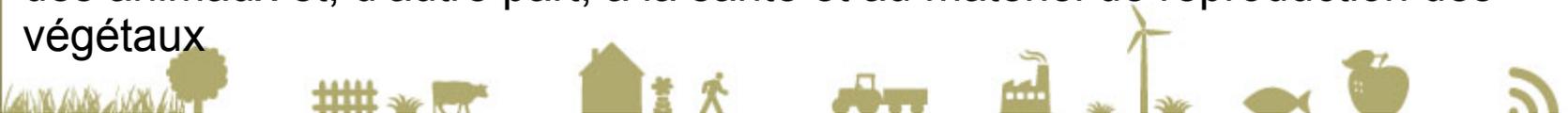
# Processus de négociation d'un texte européen



# État d'avancement des règlements



Règlement (UE) n ° 652/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 fixant des dispositions pour la gestion des dépenses relatives, d'une part, à la chaîne de production des denrées alimentaires, à la santé et au bien-être des animaux et, d'autre part, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

# Règlement financier

- > Cadre financier pluriannuel 2014-2020
- > En santé des végétaux, élargissement des possibilités de co-financement de l'Union européenne (avec un durcissement de la procédure d'examen des demandes) :
  - aux actions de surveillance (pour les organismes nuisibles prioritaires)
  - à la lutte, y compris lorsqu'il s'agit de foyers issus de dispersion naturelle
  - aux coûts des végétaux détruits (à partir de 2017)
- > Contrôles officiels, dont BTSF, labos de référence





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

# Règlement contrôles officiels

- > Des évolutions déjà entreprises au niveau français :
  - Encadrement des possibilités de délégation des contrôles officiels (obligation d'accréditation...)
  - Encadrement du dispositif de laboratoires réalisant des analyses officielles (laboratoires agréés, LNR, LRUE)

Un point de vigilance : les redevances





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

# Règlement semences

Attente de la version amendée par la Commission (début 2015)





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

# Règlement santé des végétaux

## Priorisation des ON

**Responsabilisation des opérateurs** : obligation de traçabilité, passage à un système d'agrément préalable des établissements autorisés à auto-éditer des passeports phytosanitaires (agrément délivré après vérification des compétences de l'établissement notamment en termes de système interne de maîtrise des risques)

**Liberté laissée aux EM de légiférer dans leurs régions ultra-périphériques** (DOM pour la France) : ces régions seront soumises au même régime que les pays tiers

La proposition de renforcement des exigences à l'import (pour les nouveaux commerces de végétaux destinés à la plantation, mesures provisoires sur 2 ou 4 ans dans l'attente d'une analyse des risques) est trop prudente : la France souhaite une véritable **stratégie préventive de l'UE à l'importation**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

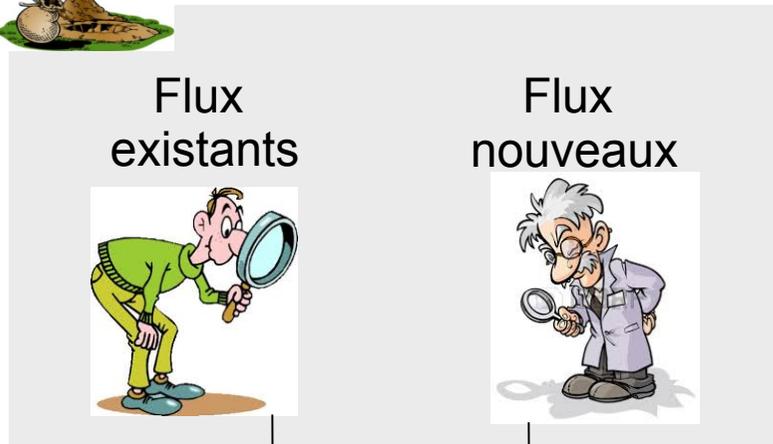
AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

# Procédure pour une stratégie préventive



## Plants



## Autres végétaux





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

# Une procédure pragmatique et rapide

Procédure différenciée selon le type de matériel **taux**

Une évaluation légère, en groupe de travail déjà existant.  
Evaluation approfondie uniquement pour les matériels les plus à risque, et pour les flux nouveaux

Temps de réaction des EM limité (silence vaut acceptation):  
- phase transitoire : 3 ans pour examiner tous les flux existants  
- en permanence : 6 mois

Passage en comité permanent très rapide (sections du CPVADAA)

